

Rapport annuel 2016 sur le Prix et la Qualité du Service public de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

Ce rapport d'activité est établi par la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret N° 2000-404 du 11 mai 2000 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

www.auray-quiberon.fr

Sommaire

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL	4
1 LA COLLECTE	5
1.1 Définition de la compétence	5
1.2 Les principaux contrats conclus par la Communauté de communes	5
2 LE TRAITEMENT	6
2.1 Définition de la compétence	6
2.2 Les principaux contrats conclus ou repris par la Communauté de communes	6
LES INDICATEURS TECHNIQUES	7
1 Les indicateurs relatifs à la collecte des déchets	7
1.1 Les communes concernées par la collecte	7
1.2 La population concernée par le service	8
1.3 Les équipements de pré-collecte	8
1.4 La fréquence de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif	13
1.5 Collectes sélectives proposées	19
1.6 Les tonnages	20
1.7 Les déchèteries	24
2 Les indicateurs relatifs au traitement	28
2.1 Localisation des unités de traitement	28
2.2 Identification des repreneurs de recyclage	29
2.3 Tonnages traités dans l'année	30
2.4 Le contrôle des rejets et des sous-produits issus de l'incinération.	31
3. Les actions de tri et prévention des déchets du service	38
3.1 Objectifs de sensibilisation	38
3.2 Animations scolaires	38
3.3 Visites du centre de tri	40
3.4 Manifestations	41
3.5 Formations adultes	44
3.6 Projet camping	44
LES INDICATEURS FINANCIERS	45
1. LES INDICATEURS FINANCIERS	45
1.1. Le financement du service	45
1.2. Evolution des tarifs	46
1.3. Le coût du service	50
LES EVENEMENTS PRINCIPAUX AU COURS DE L'ANNEE 2016 ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION	54

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

La compétence relative à la gestion des déchets ménagers a été confiée au Syndicat Mixte de la Région Auray Belz Quiberon par un arrêté Préfectoral en date du 11 avril 1968. Ce syndicat a intégré la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique le 1^{er} janvier 2014 qui a repris cette compétence.

A ce titre, celle-ci exerce la double compétence collecte et traitement. Les communes concernées sont les suivantes :

AURAY – BELZ – BREC'H – CAMORS – CARNAC – CRAC'H – ERDEVEN – ETEL – HOEDIC – HOUAT – LA TRINITE-SUR-MER – LANDAUL – LANDEVANT – LOCMARIAQUER – LOCOAL-MENDON – PLOEMEL – PLOUHARNEL – PLUMERGAT – PLUNERET – PLUVIGNER – QUIBERON – SAINT-PHILIBERT – SAINT-PIERRE QUIBERON – SAINTE-ANNE D'AURAY.



1 LA COLLECTE

1.1 Définition de la compétence

La compétence collecte exercée par la Communauté de communes englobe, conformément à la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, l'ensemble des opérations de collecte :

- collecte des ordures ménagères non recyclables,
- collecte sélective du verre,
- collecte sélective des emballages ménagers,
- collecte sélective des papiers.

Cette compétence comprend également les opérations de gestion et d'exploitation des déchèteries.

1.2 Les principaux contrats conclus par la Communauté de communes

Prise d'effet	Date de fin théorique	Titulaire	Prestation
31/10/2012	16/02/2018	Grandjouan	Collecte en points d'apport volontaire des déchets ménagers, du verre, des journaux/revues/magazines et des emballages légers et transport du verre, des journaux/revues/magazines et des emballages légers jusqu'à l'exutoire de la filière de recyclage.
22/12/2012	22/12/2017	Grandjouan	Collectes résiduelle et sélective des déchets ménagers et assimilés en porte à porte
13/12/2015	13/12/2016	Grandjouan	transport maritime des déchets produits sur Houat et Hoëdic intégrant une prestation de transport terrestre et de collecte sur Houat.
14/12/2016	13/12/2017	Grandjouan	
01/06/2015	30/06/2016	Grandjouan	Gestion et exploitation des déchèteries de Belz, Carnac, Crac'h, Quiberon et Sainte-Anne d'Auray.
01/07/2016	30/06/2018	Grandjouan	
01/04/2015	30/06/2016	COVED	Gestion et exploitation de la déchèterie de Pluvigner.
01/07/2016	30/06/2018	Grandjouan	

2 LE TRAITEMENT

2.1 Définition de la compétence

La compétence traitement des déchets est entendue comme toutes les opérations qui concourent à leur valorisation et en second lieu à leur élimination.

2.2 Les principaux contrats conclus ou repris par la Communauté de communes

Prise d'effet	Date de fin théorique	Titulaire	Prestation
01/06/2015	30/06/2016	SITA	Transport et tri des emballages légers issus de la collecte sélective
01/07/2016	31/12/2017	SITA	
01/04/2015	31/03/2016	Celluloses de la Loire	Reprise des papiers issus des apports volontaires en colonnes d'apport volontaire (redevance versée à la Communauté de communes)
01/04/2016	31/03/2017	Celluloses de la Loire	
19/12/2014	31/07/2027	CNIM	Exploitation de l'usine de traitement des déchets ménagers et assimilés de Plouharnel
01/06/2014	31/12/2017	CHARIER	Traitement du tout-venant issu des apports volontaires en déchèteries de Belz, Carnac, Crac'h, Pluvigner, Quiberon et Ste-Anne d'Auray
01/10/2014	31/12/2020	SAUR	Traitement des déchets verts issus des apports volontaires en déchèteries de Crac'h, Pluvigner et Ste-Anne d'Auray
01/10/2014	31/12/2020	JAN	Traitement des déchets verts issus des apports volontaires en déchèteries de Belz, Carnac et Quiberon
01/04/2015	31/03/2016	TRIVANNES	Reprise des cartons issus des apports volontaires dans les 6 déchèteries (Belz, Carnac, Crac'h, Quiberon, Ste-Anne d'Auray et Pluvigner) (redevance versée à la Communauté de communes)
01/04/2016	31/12/2016	TRIVANNES	
01/04/2015	31/03/2016	GDE	Reprise des ferrailles et batteries issues des apports volontaires dans les 6 déchèteries (Belz, Carnac, Crac'h, Quiberon, Ste-Anne d'Auray et Pluvigner) (redevance versée à la Communauté de communes)
01/04/2016	31/03/2017	Derichebourg – AFM Recyclage	

Le verre est collecté dans le cadre du contrat de collecte des points d'apport volontaire, puis vidé sur la plateforme de transit de l'usine de Plouharnel.

Le transport et le retraitement du verre sont des opérations directement prises en charge par un prestataire désigné par le repreneur dans le cadre du contrat avec l'éco-organisme Eco- Emballages.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 Les indicateurs relatifs à la collecte des déchets

1.1 Les communes concernées par la collecte

Au 1^{er} janvier 2016 la collecte des déchets ménagers et assimilés (collecte des ordures ménagères et collecte sélective des emballages légers, du verre et des journaux-revues-magazines) a concerné les communes de :

AURAY – BELZ – BREC'H – CAMORS – CARNAC – CRAC'H – ERDEVEN – ETEL – HOEDIC – HOUAT – LA TRINITE-SUR-MER – LANDAUL – LANDEVANT – LOCMARIAQUER – LOCOAL-MENDON – PLOEMEL – PLOUHARNEL – PLUMERGAT – PLUNERET – PLUVIGNER – QUIBERON – SAINT-PHILIBERT – SAINT-PIERRE QUIBERON – SAINTE-ANNE D'AURAY.

EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

POPULATION DGF RETENUE

<u>COMMUNES</u>	<u>ANNEE 2015</u>	<u>ANNEE 2016</u>
<i>Auray</i>	13 580	13 741
<i>Belz</i>	4 130	4 180
<i>Brec'h</i>	7 010	7 152
<i>Camors</i>	3 111	3 160
<i>Carnac</i>	10 395	10 398
<i>Crac'h</i>	3 865	3 876
<i>Erdeven</i>	5 220	5 254
<i>Etel</i>	2 906	2 919
<i>Hoëdic</i>	304	308
<i>Houat</i>	434	436
<i>Landaul</i>	2 320	2 396
<i>Landévant</i>	3 567	3 655
<i>La Trinite-sur-Mer</i>	3 413	3 429
<i>Locmariaquer</i>	2 791	2 751

<i>Locoal-Mendon</i>	3 561	3 608
<i>Ploëmel</i>	3 075	3 111
<i>Plouharnel</i>	2 615	2 632
<i>Plumergat</i>	3 906	3 990
<i>Pluneret</i>	5 487	5 550
<i>Pluvigner</i>	7 590	7 731
<i>Quiberon</i>	10 346	10 411
<i>Ste-Anne d'Auray</i>	2 690	2 735
<i>St-Philibert</i>	2 921	2 926
<i>St-Pierre Quiberon</i>	4 477	4 491
<u>TOTAL</u>	109 714	110 840
Variation 2016/2015 : + 1,02 %		

1.2 La population concernée par le service

La collecte des déchets ménagers et la collecte sélective concernent l'ensemble des 24 communes de la Communauté de communes, soit **110 840 habitants (population DGF 2016 - recensement INSEE 2013)**.

1.3 Les équipements de pré-collecte

- **Scénario de collecte :**

Sur le continent, le scénario de collecte a été le suivant en 2016 :

- collecte des ordures ménagères en porte à porte (conteneurisation individuelle et quelques bacs collectifs) et sur quelques éco-stations,
- collecte sélective des emballages légers en porte à porte (sacs jaunes ou conteneurisation collective),
- collecte en point d'apport volontaire pour le verre, les papiers, quelques emballages légers.



Sur les îles (Houat et Hoëdic), les déchets sont collectés puis rapatriés sur barge par la société GRANDJOUAN. La prestation comprend le transport maritime, la collecte en bacs 750 L d'ordures ménagères sur les îles, le rapatriement des apports en colonnes des collectes sélectives.

Une fois sur le continent, les OM et les déchets des collectes sélectives sont ensuite acheminés sur le site de Plouharnel ou directement à l'exutoire, pour être éliminés ou valorisés comme les déchets du continent. Les déchets relevant des déchèteries sont acheminés vers les déchèteries les plus proches. Par ailleurs, une collecte du carton a été mise en œuvre sur les deux îles.



- **Le parc de contenants :**

Le parc de conteneurs dont dispose la Communauté de communes est le suivant :

1 – PARC DES BACS



Le parc de bacs sur le territoire est estimé à de l'ordre de 52 000 contenants.

Pour l'année 2016, la distribution des bacs individuels d'ordures ménagères a été la suivante :

- Bacs 140 L : 700 bacs,
- Bacs 240 L : 184 bacs.

2 – Parc des colonnes de collecte sélective

Communes	Parc des colonnes		
	Verre	Emballages	Papier
<i>Auray</i>	40	0	18
<i>Belz</i>	28	1	11
<i>Brec'h</i>	69	0	20
<i>Camors</i>	15	0	10
<i>Carnac</i>	63	2	17
<i>Crac'h</i>	35	0	10
<i>Erdeven</i>	45	3	13
<i>Etel</i>	20	0	6
<i>Houat*</i>	16	16	11
<i>Hoëdic*</i>	10	10	10
<i>Landaul</i>	10	0	6
<i>Landévant</i>	17	0	16
<i>La Trinité-sur-Mer</i>	31	1	3
<i>Locmariaquer</i>	22	5	4
<i>Locoal-Mendon</i>	21	0	6
<i>Ploëmel</i>	15	0	5
<i>Plouharnel</i>	43	4	9
<i>Plumergat</i>	12	0	5
<i>Pluneret</i>	28	1	9
<i>Pluvigner</i>	33	0	25
<i>Quiberon</i>	52	1	17
<i>Saint-Philibert</i>	11	3	3

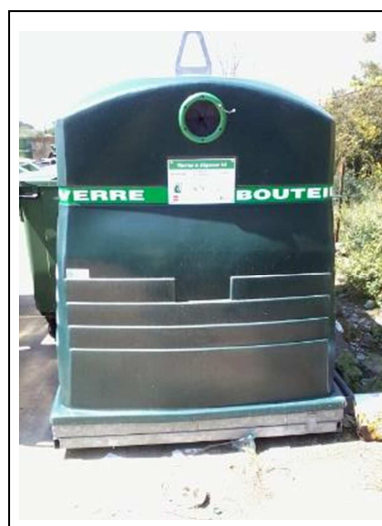
<i>Saint-Pierre Quiberon</i>	41	1	10
<i>Sainte-Anne d'Auray</i>	14	0	5
TOTAL	691	48	254

* NOTA : un renouvellement du parc de colonnes d'apport volontaire des îles d'Houat et Hoëdic a été réalisé entre 2015 et 2016

3 – Renforcement et renouvellement du parc des colonnes d'apport volontaire en 2016

Sur les communes continentales du territoire, une campagne de renouvellement du parc des colonnes a débuté en 2016.

Entre 2015 et 2016, une campagne de renouvellement du parc de colonnes a été réalisée sur Houat et Hoëdic. Tous les flux collectés en apport volontaire sont concernés (papier, verre, emballages légers). Toutes les colonnes ont été remplacées par des colonnes neuves de 2 m³, sur tous les points de regroupement définis sur les îles, chaque flux de déchets est représenté (verre, papiers, emballages légers).



4 – Sacs jaunes

Parallèlement, les emballages légers sont collectés en porte à porte dans des sacs jaunes (sauf sur les îles).

En 2016, la Communauté de communes a acheté **des sacs jaunes pour 56 409 € TTC.**

A titre indicatif, les achats en sacs jaunes depuis 2010 ont été les suivants (en € TTC) :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
69 004 €	94 601 €	92 910 €	49 872 €	86 597 €	103 857 €	56 409 €

Les variations interannuelles tiennent essentiellement aux effets de stocks et de dates de commande et ne reflètent pas l'évolution de la consommation réelle en sacs jaunes.

5 – Parc des composteurs en 2016

En 2016, la Communauté de communes a décidé de poursuivre les opérations de mise à disposition gratuite de composteurs individuels.

Commune	2005	2006	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
<i>Auray</i>	274	300	230	84	91	90	90	50	35	75	1319
<i>Belz</i>	186	190	200	50	30	20	10	20	15	25	746
<i>Brec'h</i>	286	221	250	40	114	38	60	20	20	60	1109
<i>Camors</i>			331*	25	60	20	20	20		10	486
<i>Carnac</i>	289	160	200	30	130	1	82	40		35	967
<i>Crac'h</i>	192	220	200	0	1		30	20	25	20	708
<i>Erdeven</i>	265	220	125	30	55	45	40	30	20	50	880
<i>Etel</i>	130	200	30	10	25	20	20	20		25	480
<i>Houat</i>	16	20									36
<i>Hoëdic</i>	20	30									50
<i>Landaul</i>			232*	56	20	51		15	20	0	394
<i>Landévant</i>			358*	40	20	50		30	20	0	518
<i>La Trinite Sur Mer</i>	190	250								0	440
<i>Locmariaquer</i>	168	190	100			25	20			30	533
<i>Locoal-Mendon</i>	158	140	100		50	50		30	30	30	588
<i>Ploëmel</i>	154	150	150			15		30	20	15	534
<i>Plouharnel</i>	117	100	55	20	10	11	20			20	353
<i>Plumergat</i>	70	110	50	30	107	2	51		38	0	458
<i>Pluneret</i>	163	180	220	30	70	60	50	30	25	40	868
<i>Pluvigner</i>			783*	40	70	100	60	50	20	50	1173
<i>Quiberon</i>	320	340	90	20	40	20	20	30	20	50	950
<i>St-Philibert</i>	132	120	30		20		20			15	337
<i>St-Pierre Quiberon</i>	217	250	180	61	32	40	20	20	20	10	850
<i>Ste-Anne d'Auray</i>	85	90	50	20	30	21	30		20	0	346
TOTAL	3432	3481	3 964	586	975	679	643	465	348	560	15 123

* Etat du parc composteurs sur les 4 communes (Camors, Landaul, Landévant et Pluvigner) avant d'intégrer la Communauté de communes.

6 – Parc des colonnes enterrées

Des colonnes enterrées ont été mises en place sur le territoire de la Communauté de communes et sont situées sur les emplacements suivants :

- 4 colonnes enterrées à la Trinité-sur-Mer (2 colonnes à ordures ménagères, 1 colonne à verre, 1 colonne à papiers).
- 2 colonnes enterrées (Ordures ménagères), installées Place Illertissen, sur Carnac
- 8 colonnes enterrées, installées Place Poul Person à Carnac (2 colonnes à ordures ménagères, 2 colonnes à verre, 2 colonnes à papiers, 2 colonnes à emballages).
- 3 colonnes enterrées à Auray (2 colonnes à ordures ménagères, 1 colonne à emballages).



Eco-station de Poul Person, Carnac

1.4 La fréquence de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

La mise en place de la collecte sélective, ainsi que la conteneurisation individuelle, a permis d'engager une réflexion sur une optimisation et une rationalisation des fréquences de tournées. Le schéma retenu à l'issue de cette démarche a conduit à une diminution de la fréquence des tournées, qui permet une meilleure maîtrise des coûts du service.

Fréquence des collectes en porte à porte en 2016 :

COLLECTE DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS ASSUJETTIS A LA TEOM				
Commune	Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
Auray	C1		C1	
Belz	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Brec'h	C1		C1	
Camors	C1		C1	
Carnac	C1	C2 y compris les trois premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques et ponts de mai, juin			
Crac'h	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Erdeven	C1	C2 y compris les deux premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques			
Etel	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Landaul	C1		C1	
Landévant	C1		C1	
La Trinité sur Mer	C1	C2 y compris les deux premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques et ponts de mai, juin			

COLLECTE DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS ASSUJETTIS A LA TEOM (suite)

Commune	Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
Locmariaquer	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Locoal-Mendon	C1	C1	C1	
Ploëmel	C1		C1	
Plouharnel	C1	C2 y compris les deux premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
Plumergat	C1		C1	
Pluneret	C1		C1	
Pluvigner	C1		C1	
Quiberon	C1	C2 y compris les trois premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques et ponts de mai, juin			
Saint Philibert	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Saint Pierre Quiberon	C1	C2 y compris les deux premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques et ponts de mai, juin			
Sainte Anne d'Auray	C1		C1	

COLLECTE DES PROFESSIONNELS SOUMIS A LA REDEVANCE SPECIALE

Commune		Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
		Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
Auray	Toute la commune	C2	C3	C1	
	Gros producteurs	C3	C3		
	Etablissements scolaires	C3			
	St Goustan Les Halles	C3	C5		
Belz		C2	C2 jusqu'à mi-septembre C4 pour les campings	C1	C2 pour les 750 L
Brec'h		C2		C1	
Camors		C2		C1	
Carnac		C2	C3 des vacances de Pâques à fin juin C7 y compris les trois premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
Crac'h		C2	C3 y compris la dernière semaine de juin	C1	C2 pour les 750 L
Erdeven		C2	C2 C4 pour les restaurants C6 pour les campings	C1	C2 pour les 750 L
Etel		C2	C3	C1	C2 pour les 750 L
Landaul		C2		C1	
Landévant		C2		C1	

<i>La Trinité-sur-Mer</i>	C2	C3 des vacances de Pâques à fin juin et les trois premières semaines de septembre C7 juillet et août	C1	C2 pour les 750 L
---------------------------	----	---	----	-------------------

COLLECTE DES PROFESSIONNELS SOUMIS A LA REDEVANCE SPECIALE (suite)

Commune	Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
<i>Locmariaquer</i>	C2	C3 y compris la dernière semaine de juin C4 pour les campings	C1	C2 pour les 750 L
<i>Locoal-Mendon</i>	C2		C1	
<i>Ploëmel</i>	C2	C2 jusqu'à mi-septembre C4 pour les campings	C1	
<i>Plouharnel</i>	C2	C5	C1	C2 pour les 750 L
<i>Plumergat</i>	C1		C1	
<i>Pluneret</i>	C1 C2 pour le collège de Kerfontaine		C1	
<i>Pluvigner</i>	C2		C1	
<i>Quiberon</i>	C2	C3 des vacances de Pâques à fin juin C7 y compris les trois premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
<i>St-Philibert</i>	C2	C3 y compris la dernière semaine de juin	C1	C2 pour les 750 L
<i>St-Pierre Quiberon</i>	C2	C6	C1	C2 pour les 750 L
<i>St-Anne d'Auray</i>	C2		C1	

COLLECTE DES POINTS DE REGROUPEMENTS (Eco-stations)		
Commune	Ordures Ménagères et Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août
<i>Carnac</i>	C2	C7 y compris les trois premières semaines de septembre
<i>Erdeven</i>	C2	C6 y compris les deux premières semaines de septembre
<i>Etel</i>	C2	C4
<i>La Trinité-sur-Mer</i>	C2	C7 y compris les deux premières semaines de septembre
<i>Locmariaquer</i>	C2	C4
<i>Quiberon</i>	C2	C7 y compris les trois premières semaines de septembre
<i>St- Philibert</i>	C2	C3

COLLECTE DE HOUAT & HOËDIC						
Ordures Ménagères et Collecte Sélective et autres déchets relevant des déchèteries						
janvier février mars	avril mai juin	du 1 ^{er} Juillet au 15 juillet	du 16 juillet au 20 août	du 21 août au 31 août	septembre	octobre novembre décembre
C1	C2	C3	C4	C3	C2	C1

Légende :

TABLEAU DE FREQUENCE DE LA COLLECTE	
C1	Collecte 1 fois par semaine
C2	Collecte 2 fois par semaine
C3	Collecte 3 fois par semaine
C4	Collecte 4 fois par semaine
C5	Collecte 5 fois par semaine
C6	Collecte 6 fois par semaine
C7	Collecte 7 fois par semaine

1.5 Collectes sélectives proposées

La Communauté de communes opère la collecte sélective en tri-flux :

1^{er} flux : le verre, en apport volontaire sur toutes les communes,

2^{ème} flux : les journaux-revues-magazines, en apport volontaire sur toutes les communes,

3^{ème} flux : les emballages légers ménagers (flaconnages plastiques, emballages en carton, acier, aluminium), en apport volontaire, en éco-stations ou en porte à porte sur l'ensemble des communes.

Le mode de collecte sélective des déchets à recycler est le suivant :

- 1) **Verre** : colonnes 2 à 4 m³ en point d'apport volontaire
- 2) **Papiers** : colonnes 4 m³ en point d'apport volontaire
- 3) **Emballages légers (flaconnages plastiques, emballages en carton, acier, aluminium)** : sacs plastiques jaunes collectés en porte à porte, bacs jaunes d'une contenance de 340-360 litres et 750 litres pour les résidences, ainsi que des colonnes d'apport volontaire (2 m³ et 4 m³) en déchèteries et dans quelques points d'apport volontaire (49 colonnes réparties sur 12 communes).

1.6 Les tonnages

Les tonnages des ordures ménagères, du verre, des papiers et des emballages collectés au cours de l'année 2016 sur les différentes communes de la Communauté de communes sont les suivants :

PAPIERS

	<u>Mois</u>	<u>Tonnages</u>	<u>Moyenne</u>
2016	Janvier	162,32	169,63
	Février	149,36	
	Mars	184,22	
	Avril	168,22	
	Mai	171,66	
	Juin	152,52	
	Juillet	167,74	
	Août	185,50	
	Septembre	212,34	
	Octobre	164,84	
	Novembre	181,74	
	Décembre	135,14	
Total	2 035,60		

VERRE

	<u>Mois</u>	<u>Tonnages</u>	<u>Moyenne</u>
2016	Janvier	359,34	498,18
	Février	360,56	
	Mars	360,86	
	Avril	454,98	
	Mai	520,14	
	Juin	450,96	
	Juillet	722,38	
	Août	978,78	
	Septembre	538,88	
	Octobre	448,04	
	Novembre	394,10	
	Décembre	389,18	
Total	5 978,20		

EMBALLAGES LEGRS

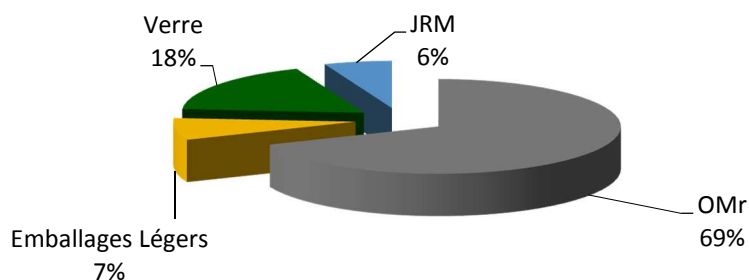
	<u>Mois</u>	<u>Tonnages</u>	<u>Moyenne</u>
2016	Janvier	191,34	210,21
	Février	156,00	
	Mars	175,90	
	Avril	201,30	
	Mai	192,52	
	Juin	194,36	
	Juillet	287,34	
	Août	348,66	
	Septembre	216,86	
	Octobre	182,24	
	Novembre	182,92	
	Décembre	193,02	
Total	2 522,46		

ORDURES MENAGERES

	<u>Mois</u>	<u>Tonnages</u>	<u>Moyenne</u>
2016	Janvier	1 558,36	1 933,25
	Février	1 495,70	
	Mars	1 610,02	
	Avril	1 809,38	
	Mai	1 927,78	
	Juin	1 915,74	
	Juillet	2 641,48	
	Août	3 366,82	
	Septembre	1 988,22	
	Octobre	1 658,70	
	Novembre	1 635,16	
	Décembre	1 591,66	
Total	23 199,02		

En 2016, le taux de refus de tri sur les emballages légers a été de 17 %. Les refus de tri sont les éléments retrouvés dans les sacs et bacs jaunes et ne répondant pas aux consignes de tri (textiles, plastiques non recyclables, déchets fermentescibles, verre, etc.).

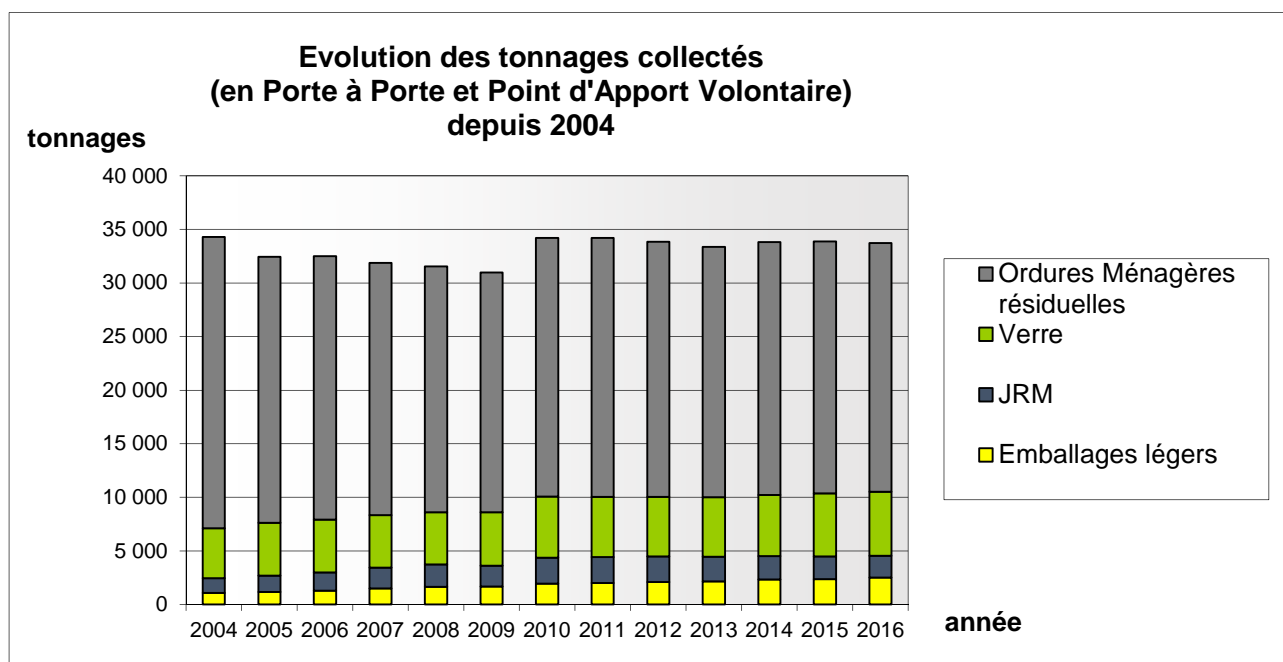
**Répartition des tonnages de déchets collectés
(en Porte à Porte et Point d'Apport Volontaire)
en 2016**



Evolution des tonnages collectés depuis 2004

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2010/2016
Papiers	1 374	1 509	1 709	1 931	2 096	1 964	2 395	2 430	2 391	2 291	2 174	2 124	2 036	-15,0%
Emballages légers	1 071	1 189	1 291	1 507	1 643	1 669	1 965	2 007	2 094	2 165	2 343	2 373	2 522	+4,6%
Verre	4 684	4 913	4 928	4 899	4 871	4 966	5 714	5 595	5 567	5 561	5 699	5 868	5 978	+28,4%
Ordures Ménagères résiduelles	27 165	24 839	24 579	23 541	22 944	22 366	24 135	24 173	23 798	23 360	23 605	23 508	23 199	-3,9%

*intégration de 4 communes supplémentaires au 01/01/2010 (territoire à 24 communes).



Tonnages des ordures ménagères résiduelles collectées au cours de l'année 2016

Afin d'optimiser les circuits de collecte, les limites communales ont été supprimées en 2012. Les tonnages collectés ne concernent plus une seule commune mais un secteur regroupant plusieurs communes. Les tonnages collectés ne peuvent donc plus être inscrits commune par commune, mais globalement sur le territoire.

Le tonnage global d'ordures ménagères résiduelles collectées en **2016** sur le territoire de la Communauté de communes est de **23 199 tonnes**, soit une diminution de 308 tonnes par rapport à 2015.

➤ Autres apports d'ordures ménagères :

Il s'agit des déchets de propreté, apportés directement par les communes sur l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Plouharnel. Ce sont les dépôts sauvages, les sacs vacances propres, les déchets de marché, etc.

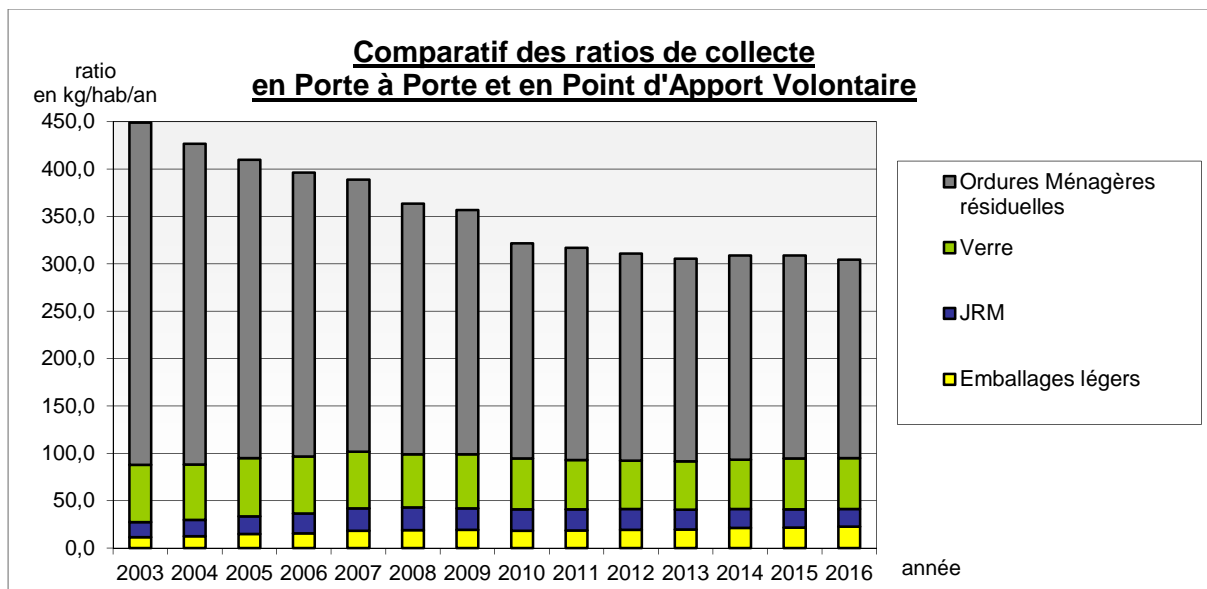
Les tonnages relatifs à ces déchets ont été les suivants :

année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
tonnages	339,66 T	459,04 T	480,22 T	512,57 T	530,06 T	484,06 T	606,79 T	+ 25,3 %

➤ EVOLUTION DU RATIO DE COLLECTE

Ratios en kg/hab*/an	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution en % 2015-2016
Emballages	18,5	18,6	19,2	19,8	21,4	21,6	22,8	+ 5,2%
Papiers	22,5	22,5	22,0	20,97	19,8	19,4	18,4	- 5,2 %
Verre	53,7	51,8	51,1	50,9	52,0	53,5	53,9	+ 0,8 %
Total collecte sélective	94,7	92,9	92,3	91,7	93,3	94,5	95,1	+ 0,6 %
OMr	226,8	224,0	218,5	213,9	215,5	214,3	209,3	- 2,3 %
Total collecte	321,5	316,9	310,8	305,6	308,8	308,7	304,4	-1,4 %

* la population prise en compte est la population DGF



1.7 Les déchèteries

Ce sont des lieux ouverts au public, particuliers et professionnels (sous certaines conditions), pour le dépôt des déchets qui, du fait de leur encombrement ou de leur nature, ne sont pas pris en charge dans le cadre de la collecte des ordures ménagères.

Stockés sur les sites déclarés et contrôlés, ces déchets sont ensuite valorisés par des filières adaptées ou éliminés en installation de stockage.

Six déchèteries sont implantées sur le territoire de la Communauté de communes de sorte qu'elles ne soient pas éloignées de plus de quinze minutes des habitations. Les déchèteries sont situées sur Belz, Carnac, Crac'h, Pluvigner, Quiberon et Ste-Anne d'Auray.

Le récépissé de déclaration contrôlée et d'enregistrement de ces équipements fixe les conditions d'exploitation et identifie les produits qui y sont admis.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, l'exploitation de l'ensemble des déchèteries du territoire est assurée par la société Grandjouan.

Pour les déchèteries de la Communauté de communes, les produits admis sont les suivants :

- Tout venant - gravats - déchets verts - ferraille - carton - bois - batteries
- DDS (*Déchets Diffus Spécifiques* tels que : peintures, colle, vernis, solvants, huile en bidons, détergents, produits d'entretien, insecticides, pesticides, acides, produits de laboratoire, aérosols, carburants, huile végétale en fût ...)
- Pneus de véhicules légers, non jantés, (sauf à Pluvigner)

Depuis le 1^{er} janvier 2009 et par l'intermédiaire d'Eco-systèmes, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) sont admis dans le réseau des six déchèteries de la Communauté de communes : les gros électroménagers froid (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs...), les gros électroménagers hors froid (lave-linge, lave-vaisselle, les fours...), les écrans (télévisions, écrans d'ordinateur...) ainsi que les petits appareils électroménagers (aspirateurs, grille-pains, sèche-cheveux, four micro-ondes...) sont réceptionnés dans des contenants spécifiques collectés par Veolia, le prestataire de collecte d'Eco-Systèmes et dirigés vers des filières de recyclage.

Par ailleurs, des récupérateurs d'huiles de vidange sont installés sur chaque déchèterie. Des contenants pour collecter les piles usagées sont également mis en place. Une collecte de cartouches d'encre et de capsules de café Nespresso® est également effectuée dans des conteneurs spécifiques (bacs roulants de 240 L fournis par la société de collecte, Collectors).

Dans toutes les déchèteries, des colonnes à verre et à papiers sont installées, ainsi que des colonnes à emballages légers sur les déchèteries de Belz, Carnac, Crac'h, Quiberon et Ste-Anne d'Auray.

De plus, des conteneurs de collecte de dons de vêtements ont été disposés sur les déchèteries.

La collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) a été arrêtée en 2016 sur l'ensemble des déchèteries. Les usagers doivent les rapporter auprès des pharmacies, points de collecte.

En 2015 et 2016, des bennes Eco-Mobilier ont été déployées sur les déchèteries de Crac'h et Belz. Ces bennes permettent de récupérer et valoriser les déchets d'équipements et d'ameublement.

En 2016, les horaires d'ouverture au public étaient les suivants :

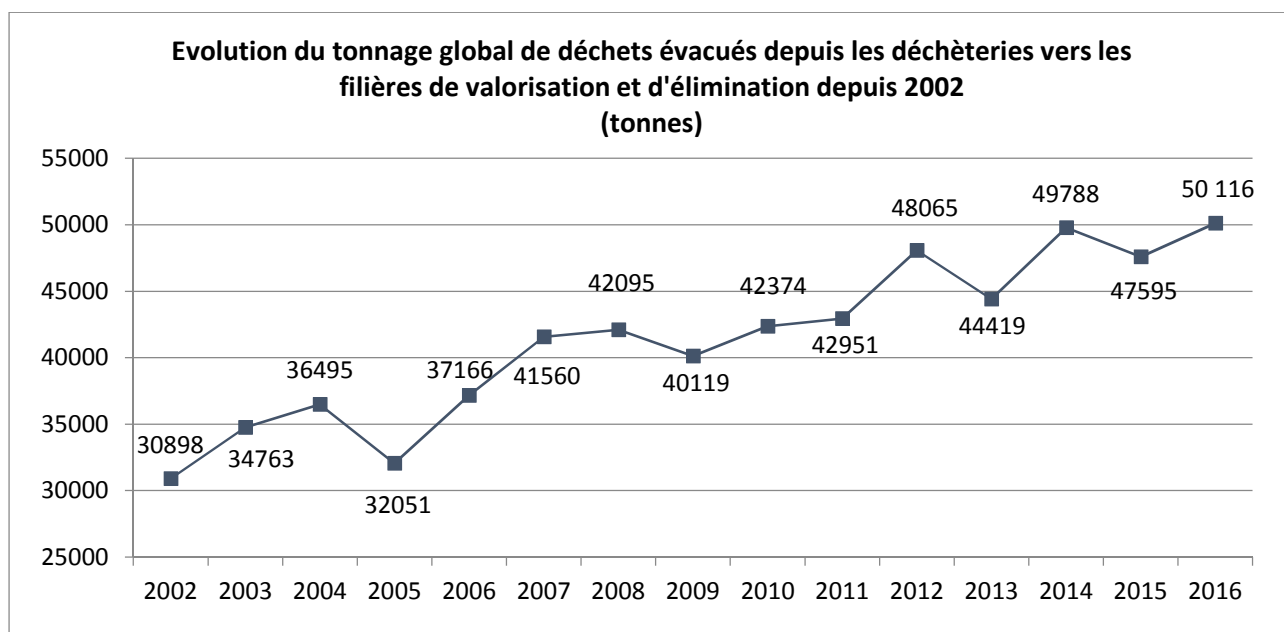
	<u>Période</u>	<u>Horaires</u>	<u>Jours de fermeture</u>
Belz (Kerdonnerch) ☎ 02 97 55 37 82	Toute l'année	9h-18h	Fermée le dimanche
Carnac (Z.A. de Montauban) ☎ 02 97 52 91 48	Du 01/10 au 31/03	9h-12h 14h-17h30	Fermée le mardi et le dimanche
	Du 01/04 au 30/09	8h30-12h 13h30-18h	Fermée le dimanche (<i>sauf les dimanches de juillet et d'août durant lesquels elle est ouverte de 9h à 12h</i>)
Crac'h (Le Sclégen) ☎ 02 97 50 75 33	Toute l'année	9h-18h	Fermée le dimanche
Pluvigner (Bréventec) ☎ 02 97 24 99 22	Toute l'année	8h30-12h 14h-18h30	Fermée le jeudi et le dimanche
Quiberon (Le Manio) ☎ 02 97 30 50 70	Du 01/10 au 30/04	8h-12h 15h-18h	Fermée le dimanche
	Du 01/05 au 30/09	8h-12h 14h-18h	Fermée le dimanche (<i>sauf les dimanches de juillet et d'août durant lesquels elle est ouverte de 9h à 12h</i>)
Sainte-Anne d'Auray (Lescrezan) ☎ 02 97 57 61 98	Toute l'année	9h-12h 13h30-17h30	Fermée le mardi et dimanche

Tonnages annuels des différents déchets évacués des déchèteries

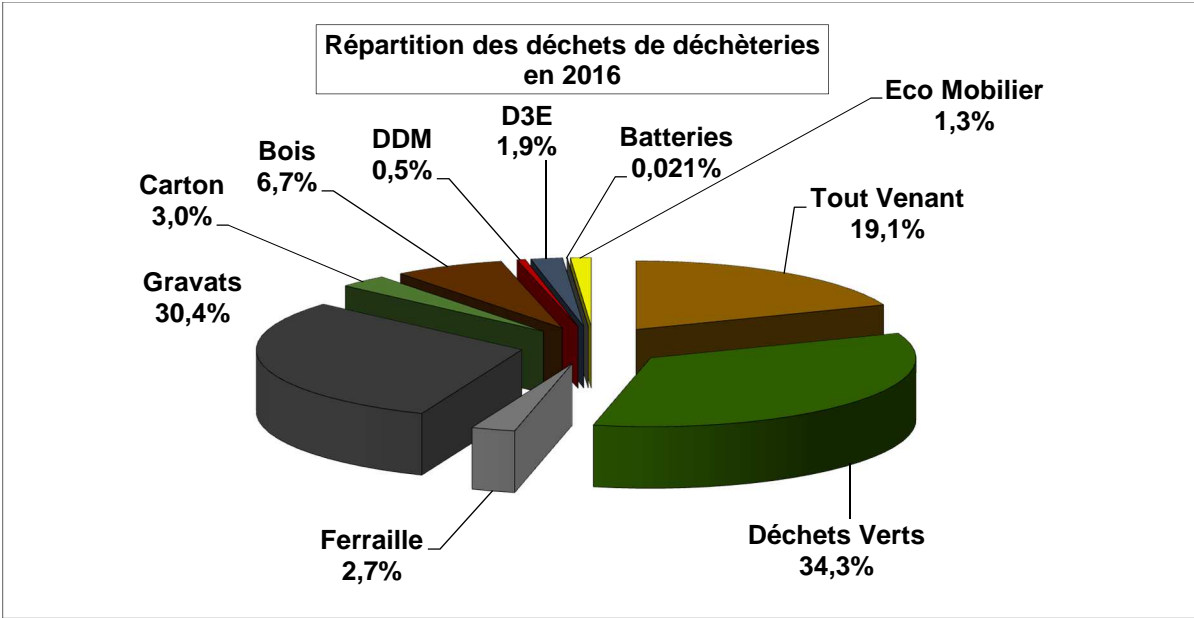
	Tout Venant	Déchets Verts	Ferraille	Gravats	Carton	Bois	DDS	D3E	Batteries	Eco Mobilier	TOTAL tonnages
Total 2016	9594,9	17195,2	1338,0	15250,2	1503,1	3375,7	254,8	964,1	10,6	629,0	50 115,7
Ratio kg/hab/an*	86,6	155,1	12,1	137,6	13,6	30,5	2,3	8,7	0,1	5,7	452,1
Evolution 2015/2016	3,6 %	- 1,6 %	24,4 %	8,8 %	5,7 %	2,2 %	13,3 %	57,5 %	-	202,9%	5,8 %
Total 2015	9 262,9	17 473,5	1 075,7	14 010,4	1 422,7	3 303,4	224,9	612,0	0,0	209,5	47 595,0
Total 2014	13 595,2 **	17 431,1	827,9	12 815,5	1 295,4	3 081,4	181,5	556,6	3,6		49 788,2
Total 2013	8 957	16 750	883	13 304	1 361	2 508	186	470	0		44419,2
Total 2012	8473,5	17 787	867	15 875	1 403	3 075	173	412	0		48065,0
Total 2011	8262,7	15728,4	645,6	13465,3	1356,1	2893,0	158,2	440,3	0,94		42950,5
Total 2010	8275,4	16702,5	359,5	12973,0	1293,0	2312,7	124,1	333,2	0,9		42374,3

* ratio calculé sur la pop. DGF

**Le tonnage Tout-Venant 2014 est supérieur aux années précédentes (environ 5 000 T), ce tonnage supplémentaire est lié aux travaux sur les déchèteries.



La tendance à la hausse des tonnages globaux sur les déchèteries nécessitera une réflexion particulière notamment sur les gravats et le tout-venant.



2 Les indicateurs relatifs au traitement

Le traitement des ordures ménagères collectées sur le territoire de la Communauté de communes (collecte et déchèteries) se répartit de la manière suivante en 2016 :

EVOLUTION DE LA PART DES DIFFERENTS TYPES DE FILIERES DE TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

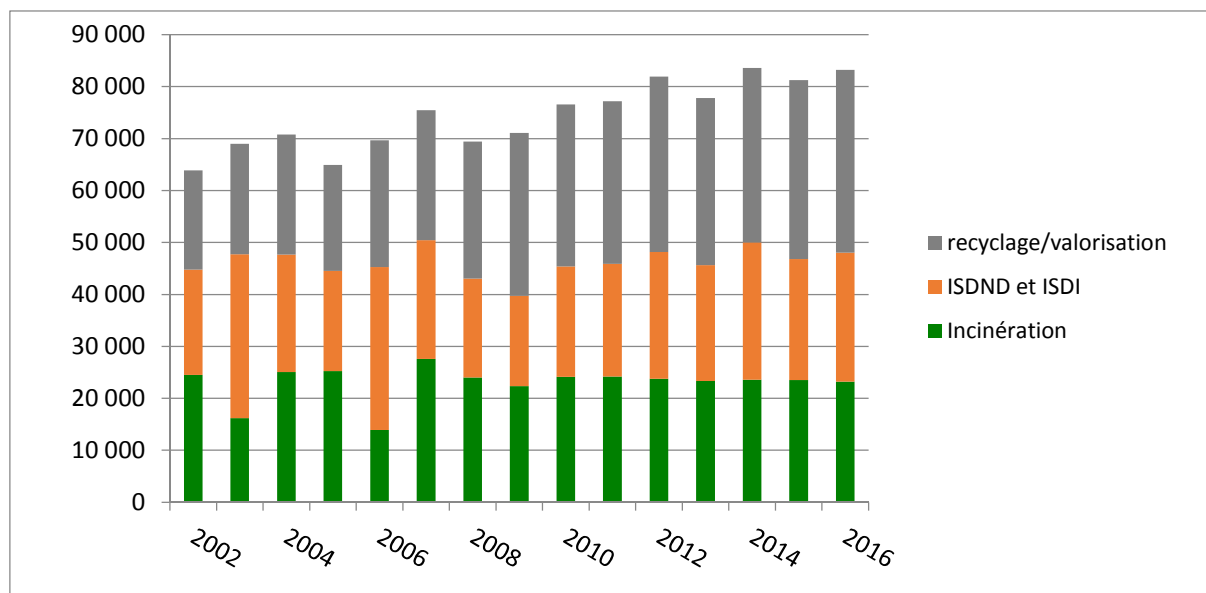
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Incinération ⁽¹⁾	24 135	24 173	23 798	23 360	23 605	23 508	23 199
ISDI et ISDND⁽²⁾	21 248	21 728	24 349	22 261	26 411	23 273	24 845
Recyclage / valorisation⁽³⁾	31 200	31 254	33 768	32 175	33 594	34 478	35 178
Total	76 583	77 155	81 915	77 796	83 610	81 259	83 222

⁽¹⁾ : Ordures ménagères

⁽²⁾ : Gravats et tout-venant des déchèteries

⁽³⁾ : Collecte sélective (verre, papiers, emballages légers) et recyclables des déchèteries (ferrailles, batteries, déchets verts, bois, cartons, Déchets Diffus Spécifiques, D3E)

EVOLUTION DE LA PART DES DIFFERENTS TYPES DE FILIERES DE TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES



2.1 Localisation des unités de traitement

- Ordures ménagères incinérées : UIOM de PLOUHARNEL
- Tout-venant issu des déchèteries : ISDND de la Vraie Croix située dans le Morbihan

- Gravats : ISDI de Charrier à Theix.

2.2 Identification des repreneurs de recyclage

- Recyclage des produits issus de la collecte

via CENTRE de TRI du SYSEM	Acier	ARCELOR
	Aluminium	REGAL AFFIMET
	Briques Alimentaires	REVIPAC
	Cartonnettes	EUROPAC
	Plastique	VALORPLAST
Via Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique	Papiers	CELLULOSES DE LA LOIRE
Via ECO-EMBALLAGES	Verre	SAINT GOBAIN

- Recyclage des produits issus des déchèteries

Tout Venant	ISDND : CHARIER DV à Theix
Gravats	ISDI : CHARIER à Theix
Déchets Verts	Compostage sur les sites de Pluneret (Jan), Saint Jean Brévelay (SAUR), Monterblanc (SAUR) et Locminé (SAUR)
Ferraille et batteries	GDE à Hennebont / Recyclage Derichebourg Environnement, à Brec'h
Carton	SITA TRIVANNES à Vannes, VEOLIA à Hennebont / EUROPAC
Bois	VEOLIA à Hennebont, ECOSYS à Ploeren Exutoire final (valorisation chez des panneauxiers) : ARMOR PANNEAUX à Sérent (56), DALKIA CRE à Rennes (35), KRONOFRANCE à Sully-sur-Loire (45)
DDS	SARP INDUSTRIE à Ploemeur et TRIADIS à St Jacques de la Lande
DASRI	Incinération avec valorisation énergétique : GEVAL à Brest et VALORENA à Nantes
Huiles de vidange	SARP INDUSTRIES à Ploemeur
Collecte des Vêtements	RETRITEX ou LE RELAIS (pour Emmaüs)
DEEE (via Ecosystèmes)	ATELIERS FOUESNANTAIS

- Devenir des déchets recyclés

Type de matériau	Repreneur	Devenir du matériau
Verre	Saint-Gobain	Verre
Journaux Revues Magazines	Cellulose de la Loire	Boîtes à œufs
Bouteilles et flacons en plastiques	Valorplast	Laine polaire, bouteilles ou flacons en plastiques, arrosoir, réhausseur auto, nappes d'étanchéité pour toitures, ...
Briques alimentaires	Revipac	Papier cadeau, enveloppes, essuie-tout, cartons, ...
Acier	Arcelor Mittal	Plaques de métal, pièces pour voiture, vélo, ...
Aluminium	Regeal affimet	Trottinette, lingots d'aluminium, ...
Cartonnettes	Europac	Cartons
Ferraille	GDE	Barres de métal
Cartons	SITA	Cartons
Déchets verts	JAN et SAUR	Compost
DASRI, DDS	Grandjouan et COVED	Incinération : valorisation énergétique
Bois (non souillé)	Véolia et Ecosys	Panneaux à particules
Déchets d'équipements électrique et électronique (DEEE)	Ecosystèmes	Valorisation matière
Batteries	GDE	Valorisation matière
Mobilier	Eco-Mobilier	Valorisation matière

2.3 Tonnages traités dans l'année

En 2016, **27 187 tonnes** ont été incinérées à l'usine de Plouharnel dont **23 199 tonnes** d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la Communauté de communes

En 2016, les quantités de résidus d'exploitation ont été :

- 5 779 T de mâchefers, soit 212,6 kg de mâchefers/T de déchets incinérés,
- 467 T de ferrailles, soit 17,2 kg de ferrailles/T de déchets incinérés,
- 1 121 T de REFIOM, soit 41,1 kg de REFIOM/T de déchets incinérés.

Le nombre d'heures théoriques de disponibilité des installations d'incinération est de 8 760 heures par an. Le taux de charge de l'usine a été de 92,17 % avec **8 117 heures** de marche dans l'année (taux de charge de 89,58 % en 2016).

L'installation dispose des principaux équipements suivants :

- deux fosses de réception des déchets d'une capacité totale de 700 m³,
- deux grappins de 4 tonnes,
- un four de 4,2 tonnes heure,
- un traitement des fumées comprenant deux tours de refroidissement des gaz, un réacteur à chaux, une injection de charbon actif et un filtre à manches.

Pour écrêter les pointes estivales et gérer les déchets pendant les arrêts techniques programmés, le site est équipé d'une presse à balles de 10 tonnes par heure. Les balles formées sont stockées sur site avant d'être incinérées au cours de l'année.

Les principaux éléments à retenir sur l'année 2016 :

- incinération de déchets extérieurs à la Communauté de communes mais en provenance du Morbihan,
- très bonne disponibilité du four (92,17 %),
- retournement du plan de grille,
- réfection du réfractaire du four,
- travaux d'entretien des tours de refroidissement,
- réfection du filtre à manches,
- entretien sur l'extracteur mâchefers.

2.4 Le contrôle des rejets et des sous-produits issus de l'incinération.

Les valeurs limites des rejets sont déterminées par un arrêté ministériel en date du 20 septembre 2002 (modifié par l'arrêté du 03 août 2010).

• Rejets gazeux à l'atmosphère

Les rejets sont contrôlés en continu, à l'exception des paramètres dioxines et furannes, les mesures relevées sont transmises mensuellement à l'inspection des installations classées.

S'agissant des dioxines et des furanes, outre l'obligation de les mesurer en semi-continu depuis juillet 2014, celles-ci font l'objet d'un contrôle deux fois par an (arrêté ministériel du 20 septembre 2002).

De surcroît, l'ensemble des paramètres fait l'objet de deux analyses de concentrations par an, confiées à un organisme agréé.

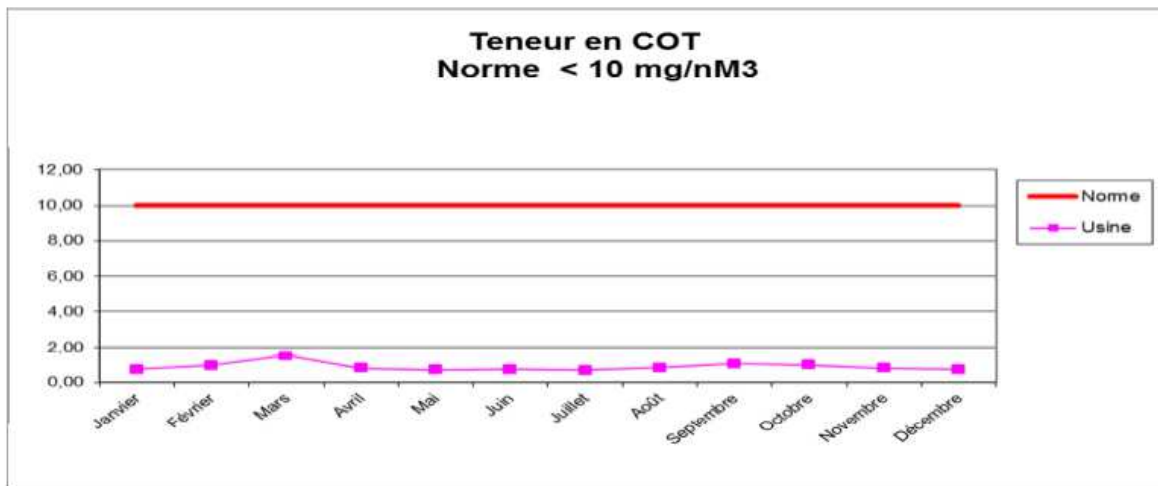
Enfin, l'arrêté du 20 septembre 2002 impose aux exploitants de réaliser une campagne annuelle d'analyses de l'état de l'environnement de l'installation (analyses des métaux, des dioxines et furannes et des PCB-DL dans les sols, les lichens et les laits). Ces analyses annuelles sont assurées par la société Aair Lichens.

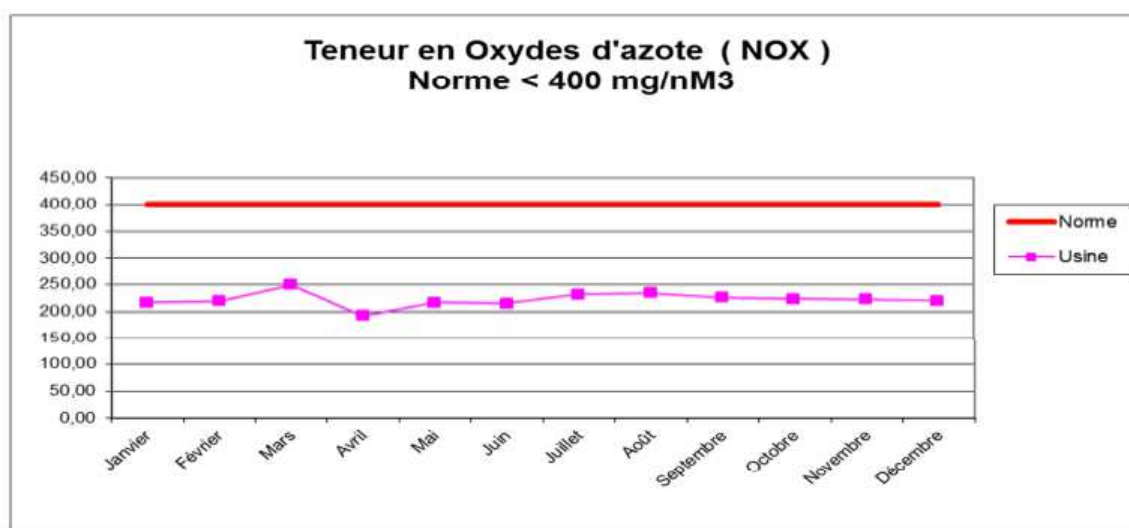
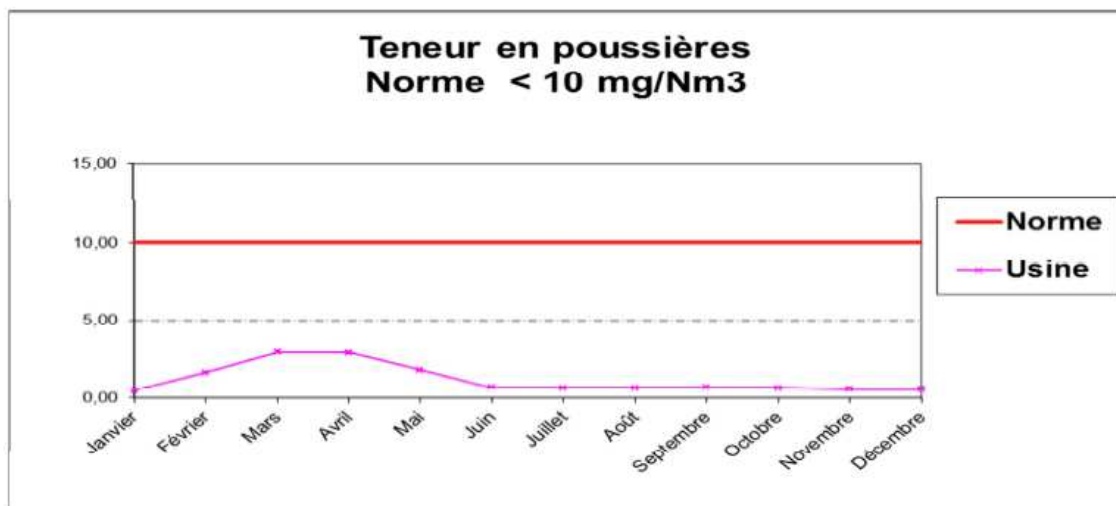
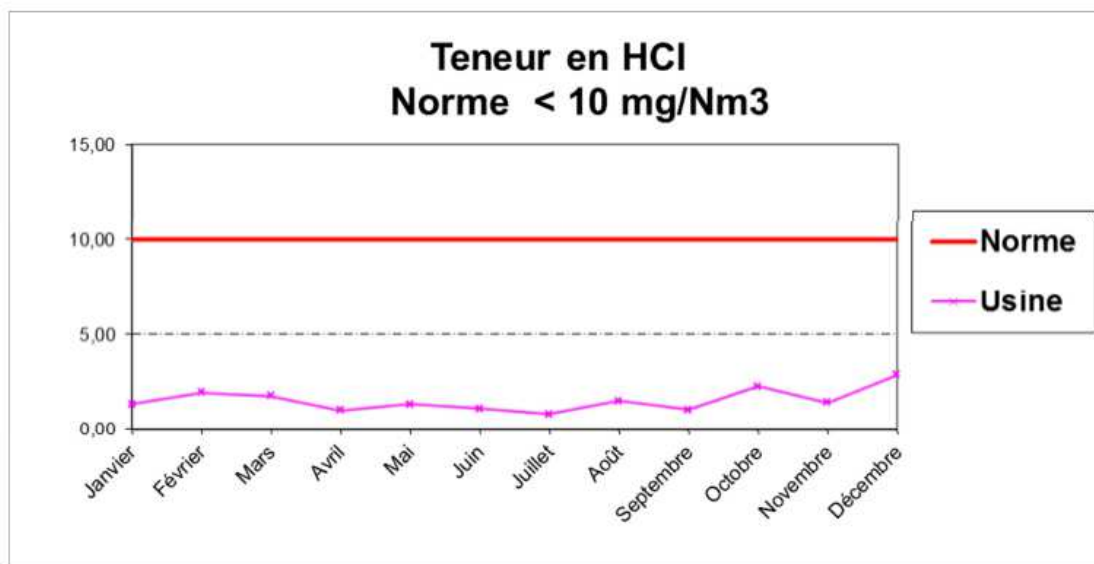
o Les mesures journalières

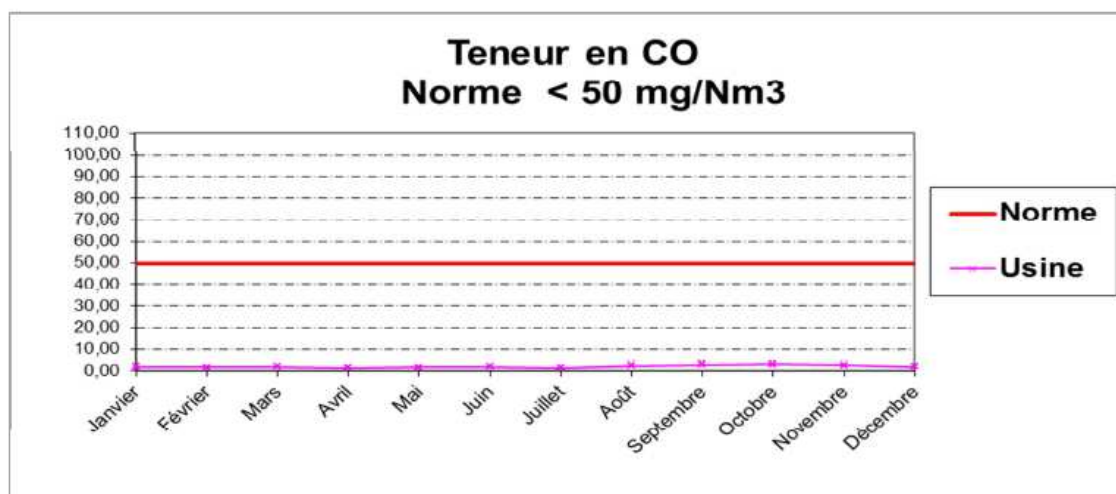
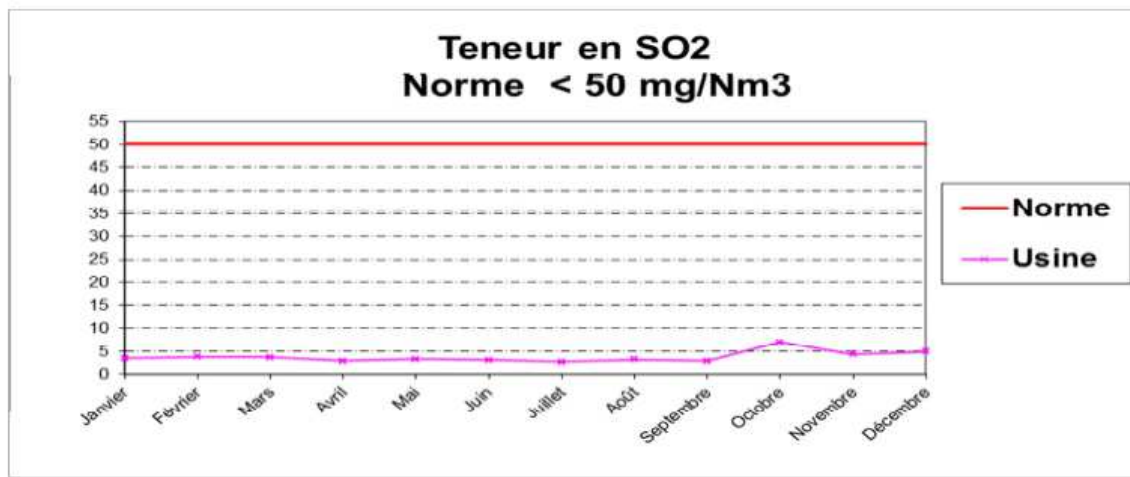
Les rejets atmosphériques contrôlés en continu
Rappel des valeurs réglementaires

Paramètres	Valeur en moyenne journalière	Valeur en moyenne sur une demi-heure
Poussières totales	10 mg/m ³	30 mg/m ³
Substances organiques à l'état de gaz ou de vapeur exprimées en carbone organique total (COT)	10 mg/m ³	20 mg/m ³
Chlorure d'hydrogène (HCl)	10 mg/m ³	60 mg/m ³
Fluorure d'hydrogène (HF)	1 mg/m ³	4 mg/m ³
Dioxyde de soufre (SO ₂)	50 mg/m ³	200 mg/m ³
Monoxyde d'azote (NO) et dioxyde d'azote (NO ₂) exprimés en dioxyde d'azote pour les installations existantes dont la capacité nominale est supérieure à 6 tonnes par heure ou pour les nouvelles installations d'incinération	200 mg/m ³	400 mg/m ³
Monoxyde d'azote (NO) et dioxyde d'azote (NO ₂)) exprimés en dioxyde d'azote pour les installations d'incinération existantes dont la capacité nominale est inférieure ou égale à 6 tonnes par heure	400 mg/m ³	
CO	50 mg/m ³	100 mg/m ³

Les graphiques qui suivent traduisent des moyennes séquencées en mensualités sur l'année 2015. Ils ne sont pas le reflet de l'auto – contrôle séquencé en moyenne sur une demi-heure et sur 24 heures. Le contrôle par les services de l'Etat du respect des valeurs réglementaires est effectué à partir des bilans journaliers consultables au siège de la Communauté de communes.







○ Les mesures semestrielles réalisées par l'APAVE et IRH

Les deux analyses réglementaires effectuées montrent la conformité des rejets avec la réglementation. Par ailleurs, les tests de variabilité et de justesse de l'analyseur de gaz ont été validés par l'Apave en mai 2015.

Détermination sur gaz sec	Unité	Résultats du 1 ^{er} semestre 2016 rapportés à 11% d'O2	Résultats du 2 ^{ème} semestre 2016 rapportés à 11% d'O2	Valeurs réglementaires AP du 31/07/2008
Volume des fumées	Nm ³ /h	29 333	31 828	
Teneur en poussières	mg/Nm ³	1,38	1,7	30
Teneur en HCl	mg/Nm ³	2,19	7,07	60
Teneur en HF	mg/Nm ³	0,0247	0,01	4
Teneur en SO ₂	mg/Nm ³	5,36	11,31	200

Teneur en COT	mg éq C/Nm ³	6,40	1,07	20
Teneur en CO	mg/Nm ³	3	3,6	100
Teneur en NO _x	mg éq NO ₂ /Nm ³	284,0	260,5	400
Teneur en Hg	mg/Nm ³	0,003	0,003	0,05
Teneur en As+Co+Cr+Cu+Mn+Ni+Pb+Sb+V	mg/Nm ³	0,040	0,010	0,5
Teneur en Cd+Ti	mg/Nm ³	0,000192	0,000010	0,05
Dioxines et furannes	ng I-TEQ / Nm ³	0,000246	0,0117	0,1

○ La campagne annuelle de mesures environnementales

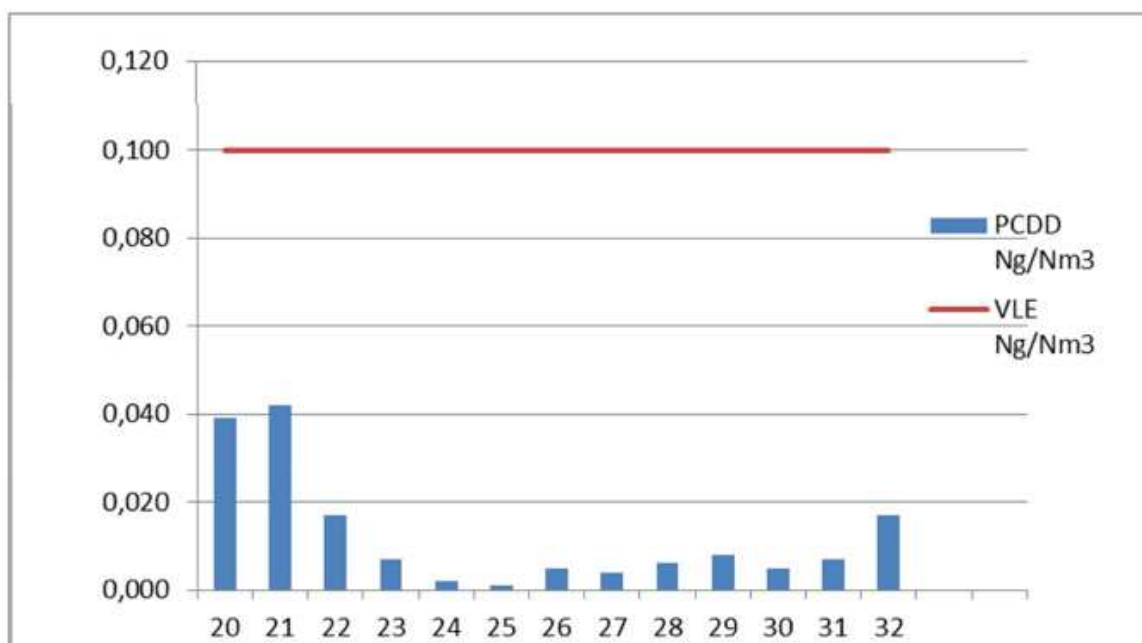
Cette campagne a été réalisée en avril 2016 par la société AAIR LICHENS dont le siège social est basé à Carquefou et a donné lieu à un rapport qui est consultable au siège de la Communauté de communes.

○ Les mesures en semi-continu des dioxines et furannes

Un historique des résultats est présenté dans le graphe ci-après, l'intégralité des résultats est consultable au siège de la Communauté de communes.

Historique des concentrations mensuelles en dioxines et furanes – 2016

Les résultats des analyses sont conformes à la réglementation.



• Contrôle de la qualité des eaux souterraines

Dans le cadre du contrôle de la qualité des eaux souterraines au niveau de l'UIOM, une campagne de mesures, confiée à la société Lithologic a été mise en œuvre en juin et décembre 2016.

Les résultats obtenus sont conformes à la réglementation en vigueur. L'intégralité des rapports est consultable au siège de la Communauté de communes.

- **Rejets aqueux**

- **Contrôle semestriel**

Les rejets aqueux en continu dans le milieu naturel doivent être surveillés dans des conditions définies à l'article 29 de l'arrêté du 20 septembre 2002. La Communauté de communes a choisi l'option zéro rejet, en stockant l'ensemble des eaux (eaux de pluie et eaux de process) avant de les réutiliser pour le refroidissement de fumées et des mâchefers.

Dans le cas d'un arrêt d'usine et d'une insuffisance de stockage, le trop plein est déversé en station d'épuration.

Afin de s'assurer de la compatibilité des rejets éventuels en station avec la réglementation, deux mesures ont été effectuées en 2016 par le Centre d'Analyses Environnementales.

Les analyses effectuées montrent la conformité totale des résultats avec la réglementation.

Paramètres	Unité	Résultats des analyses		Seuils réglementaires
		11/01/2016	09/02/2016	
MES	mg/L	29	31	600
DBO5	mg O2/L	9	10	500
DCO	mg O2/L	50	84	1000
Phosphore total	mg/L	0,32	0,25	20
Azote Kjeldahl	mg/L	4,9	4,1	300
Arsenic	mg/L	0,057	0,042	0,1
Cyanures libres	mg/L	0,005	0,005	0,1
Fluorures	mg/L	0,17	1	15
Zinc	mg/L	0,064	0,08	1,5
Nickel	mg/L	0,004	0,046	0,5
Chrome VI	mg/L	0,005	0,012	0,1
Plomb	mg/L	0,078	0,062	0,2
Cadmium	mg/L	0,001	0,001	0,05
Mercure	mg/L	0,0001	0,0001	0,03
Cuivre	mg/L	0,034	0,03	0,5
AOX	mg/L	0,09	0,1	5
Hydrocarbures	mg/L	0,1	0,1	5
Thallium	mg/L	0,004	0,004	0,05
Dioxines-furannes	ng/L	0,002464	0,002229	0,3

Seuils réglementaires = valeurs inscrites dans la convention de rejet + arrêté ministériel du 20/09/02 modifié

- **Le contrôle des déchets et sous-produits**

Ce contrôle intéresse les mâchefers (les résidus solides de l'incinération). Les lots trimestriels de mâchefers produits par l'usine d'incinération de Plouharnel sont analysés conformément à l'arrêté ministériel du 18 novembre 2011, ces mâchefers sont traités sur une IME située à la Vraie Croix.

Comportement à la lixiviation			Résultats d'analyses en mg/kg			
Paramètres	Seuil à respecter V 1 en mg/kg	Seuil à respecter V 2 en mg/kg	Lot du mois de mars 2016	Lot du mois de juin 2016	Lot du mois de septembre 2016	Lot du mois de décembre 2016
Quantités			1293,9	1394,1	1687,04	1440,66
pH			11,9	10,95	11,85	12,65
As / Arsenic	0,6	0,6	0,01	0,01	0,01	0,01
Ba / Baryum	56	28	0,43	17,52	0,26	29,95
Cd / Cadmium	0,05	0,05	0,005	0,005	0,005	0,005
Cr VI / Chrome hexavalent	2	1	0,17	0,09	0,18	0,11
Cu / Cuivre	50	50	7,64	2,22	7,75	1,63
Hg / Mercure	0,01	0,01	0,001	0,001	0,001	0,001
Mo / Molybdène	5,6	2,8	0,67	0,38	0,92	0,31
Ni / Nickel	0,5	0,5	0,05	0,05	0,48	0,05
Pb / Plomb	1,6	1	0,26	0,09	0,03	0,11
Sb / Antimoine	0,7	0,6	0,31	0,05	0,27	0,04
Se / Sélénium	0,1	0,1	0,02	0,01	0,02	0,01
Zn / Zinc	50	50	0,5	1,06	0,97	1,38
F ⁻ / Fluorures	60	30	1,6	3,3	1	3,4
Cl ⁻ / Chlorures *	10 000	5 000	2457	2250	3232	1714
SO ₄ ²⁻ / Sulfates *	10 000	5 000	804	26	1131	14
FS / Fraction soluble *	20 000	10 000	15110	19430	16980	19280

* Concernant les chlorures, les sulfates et la fraction soluble, il convient, pour être jugé conforme, de respecter **soit** les valeurs associées aux chlorures et aux sulfates, **soit** de respecter les valeurs associées à la fraction soluble.

Teneur intrinsèque en éléments		Résultats d'analyses			
COT	30 g/kg de matière sèche	10	10,1	12,6	7,9
BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes)	6 mg/kg de matière sèche	0,60	0,60	0,60	0,60
PCB	1 mg/kg de matière sèche	0,07	0,07	0,07	0,07
Hydrocarbures	500 mg/kg de matière sèche	25	25	33	25
HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)	50 mg/kg de matière sèche	0,84	0,8	0,82	0,8

Dioxines et furannes	10 ng I-TEQ _{OMS 2005} /kg de matière sèche	2,3	2,2	3,4	1,2
Classement du lot		V 2	V2	V 2	V 1

3. Les actions de tri et prévention des déchets du service

3.1 Objectifs de sensibilisation

Dans le cadre de ses missions de communication sur le tri et la prévention des déchets, la Communauté de Communes a mis en place différentes actions.

Des animations ont été proposées dans les écoles pour sensibiliser les futurs citoyens au geste de tri. Des visites du centre de tri ouvertes à tous les publics ont été organisées. Des animations ponctuelles lors de manifestations publiques ont eu lieu sur tout le territoire. Des formations à destination des professionnels en charge de la gestion des déchets ont aussi été réalisées. Enfin, des projets pour toucher le public estival comme le compostage ont été expérimentés en partenariat avec les campings du territoire.

Au total, se sont plus de 1730 personnes qui ont été sensibilisées au tri et à la réduction des déchets lors de l'année 2016.

3.2 Animations scolaires



En 2016, des animations scolaires ont été proposées aux élèves de CM1 et CM2 des écoles du territoire. Au total, ce sont **24 classes** réparties sur **13 écoles** qui ont été sensibilisées, **ce qui représente 589 élèves du territoire et 30 adultes, soit 619 personnes rencontrées.**

Animations scolaires réalisées en 2016

Ecole	Commune	Classe	Nombre d'élèves	Nombre d'adultes	
Ecole Ste-Anne	SAINTE-ANNE D'AURAY	CE2-CM1-CM2	11	1	
Ecole St-Joseph	PLUNERET	CE2-CM1	28	1	
T.A.P. Ecole de l'Océan	PLOUHARNEL	CM1-CM2	12	2	
		CM1-CM2	13		
Ecole Gabriel Deshayes	AURAY	CM2	29	1	
		CM1	35	2	
Ecole Saint Joseph	CAMORS	CM2 - CE2	30	2	
		CM1 - CE2	27	1	
Ecole Saint Joseph de Keraude	SAINT-PIERRE-QUIBERON	CE1 - CE2 - CM1 - CM2	18	1	
Ecole Hugues Aufray	LOCOAL-MENDON	CM1 - CM2	23	1	
		CM1 - CM2	22	1	
		CE2 - CM1	20	1	
Ecole Sainte-Thérèse	AURAY	CM1 - CM2	29	1	
		CM1	31	1	
		CM2	29	1	
Ecole Le Grand Large	ERDEVEN	CE 2 - CM1	23	1	
		CM1 - CM2	23	1	
Ecole Sainte-Anne Saint Clément	QUIBERON	CM2	27	1	
Ecole Sainte-Anne	ETEL	CE -CM	14	1	
Ecole Groez Ven	PLOEMEL	CE2 - CM1 - CM2	24	2	
		CE2 - CM1 - CM2	24	2	
Ecole du Loc'h	AURAY	CE1 -CE2	19	2	
Ecole des Lutins	CAMORS	CE2	25	1	
		CM1	26	1	
		CM2	27	1	
TOTAL			589	30	619

3.3 Visites du centre de tri

Une visite du centre de tri de Vannes est également proposée aux écoles en complément de l'intervention en classe. Ces visites sont aussi organisées à d'autres occasions pour des groupes sur demande (associations, lycées, etc ...)

Au total, 538 personnes du territoire ont pu visiter le centre de tri en 2016. A noter que parmi les visiteurs, les élèves des écoles du territoire et leurs enseignants ont déjà été sensibilisés lors d'intervention en classe par les animateurs de la Communauté de Communes.



Visites du centre de tri du SYSEM effectuées en 2016 :

Groupe	Commune	Nombre d'élèves	nombre d'adultes	
Agents AQTA	AQTA	0	21	
		0	15	
Foyer laïc	BREC'H	0	23	
Ecole de la Barre	ETEL	26	4	
		23	4	
Asso. Embellir et bien vivre à ERDEVEN	ERDEVEN	0	40	
Ecole Saint Joseph de Keraude	SAINT-PIERRE-QUIBERON	18	2	
Ecole Saint-Joseph	CAMORS	57	6	
Ecole Hugues Auffray	LOCOAL-MENDON	65	8	
Ecole Sainte-Thérèse	AURAY	56	6	
Ecole Le Grand Large	ERDEVEN	46	6	
Ecole du Groëz-Ven	PLOEMEL	48	6	
Ecole les Lutins	CAMORS	52	6	
TOTAL		391	147	538

3.4 Manifestations

Les animateurs de la communauté de commune ont participé à différentes manifestations publiques en 2016, comme des comices agricoles, ou fêtes locales, qui sont des occasions de communiquer sur les thèmes du tri et de la prévention des déchets, via la tenue de stands. **Plus de 915 personnes ont pu être rencontrés à l'occasion de ces évènements.**



D'autres manifestations à l'initiative de la Communauté de Commune ont aussi été réalisées, notamment lors de la semaine de réduction des déchets, où un programme d'animation a été élaboré.



Participation de la communauté de commune à des manifestations publiques

Animation	Commune	Contexte	Enfants sensibilisés	Adultes sensibilisés	
Portes ouvertes jardin partagé	LOCOAL-MENDON	Semaine sans pesticides	2	6	
Stand tri et prévention + plan climat	AURAY	Alternatiba	<i>Forte affluence (100 personnes environ)</i>		
Ramassage des déchets : formation et aide au tri, exposition prévention	PLUVIGNER	Opération Nettoyons la Nature	20	20	
Stand tri et prévention + plan climat	BREC'H	Comice agricole	<i>Affluence moyenne (50 personnes environ)</i>		
Stand tri et prévention + plan climat	QUIBERON	Comice agricole	<i>Très forte affluence (+ de 150 personnes)</i>		
Stand tri et prévention + plan climat	SAINTE ANNE D'AURAY	Comice agricole	<i>Forte affluence (100 personnes environ)</i>		
Stand tri et prévention	QUIBERON	Forum des associations	5	13	
Stand tri et prévention + plan climat	LA TRINITE-SUR-MER	Terre et Mer	<i>Affluence faible (30 personnes environ)</i>		
Animation bocage, visite de la chaufferie Alré'O	AURAY	Journée citoyenne	180	30	
Stand tri et prévention	AURAY	Mon quartier dans tous ses états	30	7	
Stand tri et prévention	AURAY	Cité en fête (fête citoyenne)	25	25	
Stand prévention : consommation (caddie mini/maxi déchets)	CARNAC	SERD	0	19	
Apéro-compost	AURAY	SERD	0	8	
Apéro-compost	ERDEVEN	SERD	0	12	
Animation compostage (école Sainte-Anne Saint-Clément)	QUIBERON	SERD	27	1	
Opération broyage de déchets verts en déchèterie	PLUVIGNER	SERD	0	20	
Stand tri et prévention (centre aquatique Alré'O)	AURAY	SERD	10	25	
		TOTAL*	299	186	485

*les données en italiques du tableau sont des estimations de fréquentation, et n'ont pas été prises en compte dans le calcul du total des personnes rencontrées dans le tableau ci-dessus. Si on les comptabilise, on peut estimer à **915 le nombre total de personnes rencontrées lors des manifestations publiques** (enfants et adultes confondus).

3.5 Formations adultes

Des formations sur le tri des déchets ont été proposées au personnel en charge des cuisines et de l'entretien des locaux, du Sofitel Thalassa Sea & Spa de Carnac. **Ces formations ont concernées environ 70 personnes réparties sur 7 interventions entre juin et novembre 2016.**

3.6 Projet camping

Durant la saison estivale 2016, 3 campings ont acceptés de tester différents outils pour faciliter le tri et inciter à la réduction des déchets à destination de leurs clients. Cette démarche expérimentale a eu pour objectif d'identifier les outils les plus adaptés pour trier et réduire ses déchets lors d'un séjour au camping.

Camping de Saint-Cado (BELZ) : prêt de sac cabas réutilisables à destination des usagers

Camping Beauséjour (SAINT-PIERRE-QUIBERON) : Don de sacs jaunes à destination des usagers

Camping du domaine de Kerpenhir (LOCMARIAQUER) : Installation d'un composteur rotatif

Cette étude a permis de démontrer les avantages et limites de chaque outil afin de pouvoir développer un programme de communication sur le tri à plus large échelle dans les campings, lors des prochaines années.

Dans le cas du composteur rotatif, cet outil répondait à une demande de simplification de l'entretien du compost de la part du camping. La simple rotation permet d'éviter le brassage régulier du compost.

Chiffres clés sur l'expérimentation de compostage collectif en camping

Période mai - octobre 2016	
nombre d'emplacement participants	18
Volume de déchets organiques compostés (en L)	285
Poids des déchets organiques (en Kg)	86
Contenance du composteur	2 x 189 L
Période de pré maturation (avant vidage)	2 mois



LES INDICATEURS FINANCIERS

1.1. Le financement du service

Propos général

Le service ordures ménagères est financé par la TEOM et la redevance spéciale sur la majeure partie du territoire et dans le cadre du dispositif dérogatoire n° 1 par la REOM sur les communes de BELZ, ETEL, ERDEVEN et LOCOAL- MENDON.

La TEOM est une taxe fiscale, additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties et suit le sort de cette dernière.

La redevance spéciale finance l'élimination des déchets produits par les commerces, artisans ou activités de service qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières. Les professionnels assujettis à la redevance spéciale sont exonérés de la TEOM.

1- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le taux de la TEOM est fixé chaque année par l'assemblée délibérante.

Deux zones de perception de la TEOM ont été définies en fonction de la fréquence moyenne hebdomadaire de ramassage des ordures ménagères, sur lesquelles des taux différents sont votés.

Les taux de la TEOM votés par l'assemblée délibérante sont les suivants (deux zones de perception) :

- 9,86 %
- 10,54 %.

2- La Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Les déchets non ménagers produits par le commerce, l'artisanat ou les activités de service qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières sont assujettis à la redevance spéciale pour les prestations de collecte et de traitement.

Les principaux objectifs de cette redevance sont:

- éviter de faire payer l'élimination des déchets non ménagers par les ménages ;
- contribuer à l'amélioration de la gestion du service d'élimination des déchets non ménagers en impliquant les producteurs.

Les établissements soumis à la redevance spéciale sont exonérés de la TEOM. La redevance doit inciter les professionnels à mieux contrôler le volume de production de leurs déchets.

Les établissements exonérés de la TEOM en 2016 et imposés à la redevance spéciale sont les suivants (à l'exception des communes de Camors, Landaul, Landévant et Pluvigner) :

- Restaurants
- Crêperies
- Boulangeries, Pâtisseries
- Poissonneries
- Boucheries, Charcuteries, Traiteurs
- Hôtels
- Hôtels-Restaurants
- Commerces Alimentaires
- Restaurants scolaires
- Etablissements d'accueil des personnes âgées
- Etablissements scolaires du second degré
- Campings

La redevance spéciale est basée sur le nombre de bacs présentés par les professionnels à la collecte. Son coût est déterminé par la contenance du bac multiplié par le prix unitaire et le nombre de levées. Les professionnels ne pouvant objectivement s'équiper de conteneurs sont soumis à une redevance forfaitaire.

3-La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

Elle est perçue sur les communes de BELZ, ETEL, ERDEVEN et LOCOAL MENDON.

1.2. Evolution des tarifs

<u>La TEOM</u>	zones	taux TEOM	taux TEOM	variation
		2015	2016	
Auray	1	9,86%	9,86%	0%
Brech	1	9,86%	9,86%	0%
Camors	1	9,86%	9,86%	0%
Carnac	2	10,54%	10,54%	0%
Crach	2	10,54%	10,54%	0%
Ile d' Hoëdic	1	9,86%	9,86%	0%
Ile d'Houat	1	9,86%	9,86%	0%
La Trinité Sur Mer	2	10,54%	10,54%	0%
Landaul	1	9,86%	9,86%	0%
Landévant	1	9,86%	9,86%	0%
Locmariaquer	2	10,54%	10,54%	0%
Ploemel	1	9,86%	9,86%	0%

Plouharnel	2	10,54%	10,54%	0%
Plumergat	1	9,86%	9,86%	0%
Pluneret	1	9,86%	9,86%	0%
Pluvigner	1	9,86%	9,86%	0%
Quiberon	2	10,54%	10,54%	0%
Saint Philibert	2	10,54%	10,54%	0%
Saint Pierre Quiberon	2	10,54%	10,54%	0%
Sainte Anne d'Auray	1	9,86%	9,86%	0%

A) La Redevance Spéciale Ordures Ménagères

	2015	2016	variation
prix au litre	0,0246 €	0,0246 €	0 %

La redevance pour les professionnels des communes de CAMORS, LANDAUL, LANDEVANT et PLUVIGNER

	2015	2016	variation
catégorie 0 <i>forfait minimum pour les entreprises qui ont ou pas de local professionnel et qui produisent une quantité de déchets réduite</i>	65 €	65 €	0%
catégorie 1 <i>bars, petits restaurants, commerces de bouche (boulangeries, boucheries, poissonneries ...), activités professionnelles qui ont une production moyenne de déchets (bureau avec quelques salariés, salons de coiffure, pharmacie, tabac, presse ...)</i>	266 €	266 €	0%
catégorie 2 <i>grands restaurants, grands magasins (alimentations, services, jardineries...) entreprises à dimension industrielle, discothèques</i>	574 €	574 €	0%
catégorie 3 <i>établissements d'accueil des personnes âgées, établissements scolaires du second degré, villages vacances, supermarché de classe 1</i>	1 150 €	1 150 €	0%
catégorie 4 <i>supermarché de classe 2</i>	2 873 €	2 873 €	0%

catégorie 5 <i>supermarché de classe 3</i>	12 642 €	12 642 €	0%
--	----------	----------	----

La redevance pour les professionnels de l'île de HOUAT

	2015	2016	variation
restaurants	355 €	355 €	0%
crêperies	235 €	235 €	0%
hôtels	355 €	355 €	0%
hôtels-restaurants	473 €	473 €	0%
collèges	118 €	118 €	0%
boulangeries	235 €	235 €	0%
surfaces alimentaires	473 €	473 €	0%

La redevance pour les professionnels ne pouvant pas objectivement s'équiper de conteneurs

	2015	2016	variation
restaurants ≤ 30 couverts	1 227 €	1 227 €	0%
restaurants >30 couverts et ≤ 60 couverts	1 841 €	1 841 €	0%
restaurants > 60 couverts	2 454 €	2 454 €	0%
crêperies	504 €	504 €	0%
boulangeries-pâtisseries	1 182 €	1 182 €	0%
poissonneries	482 €	482 €	0%
boucheries - charcuteries - traiteurs	1 182 €	1 182 €	0%
hôtels	573 €	573 €	0%
hôtels-restaurants	2 294 €	2 294 €	0%
commerces alimentaires	1 147 €	1 147 €	0%

restaurants scolaires	803 €	803 €	0%
restaurants des établissements scolaires du second degré	1 721 €	1 721 €	0%
établissements d'accueil des personnes âgées	1 721 €	1 721 €	0%

B) La Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères

	2015	2016	variation
Résidence principale 1 personne	124	124	0%
Résidence principale 2 personnes	158	158	0%
Résidence principale 3 personnes	198	198	0%
Résidence principale 4 personnes et plus	234	234	0%
Résidence secondaire	141	141	0%
Location saisonnière meublée studio & gîte	141	141	0%
5 gîtes et plus	668	668	0%
location partielle résidence principale	50	50	0%
Mobile home, caravane	141	141	0%
Chambre d'hôtes (par chambre)	17	17	0%
Campeur isolé	50	50	0%
campings & gros producteurs (prix au litre)	0,0246	0,0246	0%
Local commercial 1 ^{ère} catégorie (services, bars, artisans, mairies)	124	124	0%
Local commercial 1 ^{ère} catégorie ouvert 6 mois et moins	93	93	0%
Local commercial 2 ^{nde} catégorie (alimentation, boucherie, charcuterie, traiteur, boulangerie, pâtisserie, crêperie, hôtel, salle des fêtes, cantine)	668	668	0%
Local commercial 2 ^{nde} catégorie ouvert 6 mois et moins	501	501	0%
Local commercial 3 ^{ème} catégorie (supérette, port de plaisance ...)	1 703	1 703	0%
Restaurant < 30 couverts ouvert à l'année	668	668	0%
Restaurant 30 à 60 couverts ouvert à l'année	1 039	1 039	0%

Restaurant > 60 couverts ouvert à l'année	1 703	1 703	0%
Restaurant < 30 couverts ouvert 6 mois	501	501	0%
Restaurant 30 à 60 couverts ouvert 6 mois	779	779	0%
Restaurant > 60 couverts ouvert 6 mois	1 277	1 277	0%
Autres locaux spécifiques (maison de retraite, lycée, collège ...)	2 383	2 383	0%

1.3. Le coût du service

1.3.1. Montant annuel des dépenses

- Les charges financières

- L'annuité payée au cours de l'exercice s'est élevée à 220 607 €.
- Encours de la dette au 31/12/2015 : 993 481 €
- Encours de la dette au 31/12/2016 : 813 238 €
- Durée de vie résiduelle de l'encours : 5 ans et 3 mois
- Taux moyen de la dette : 4.25 %.
- Nombre de contrats de prêts : 3

- Les charges d'exploitation :

COMPETENCE COLLECTE	
charges de collecte continent	3 945 867 €
charges de collecte et transport maritime déchets îles	302 039 €
remboursement frais Houat et Hoëdic pour collecte	37 379 €
sacs jaunes	61 254 €
Lavage des colonnes	4 297 €

COMPETENCE DECHETERIES	
gestion et exploitation des 6 déchèteries	3 645 943 €

COMPETENCE TRAITEMENT	
exploitation UIOM	3 192 880 €
TGAP incinération	318 031 €
tri	646 709 €
Etudes environnementales	17 360 €
contrôle exploitant UIOM	26 420 €

Autres charges diverses	530 440 €
-------------------------	-----------

TOTAL DES CHARGES	12 949 226 €
--------------------------	---------------------

1.3.2. Montant annuel des recettes

1 Les produits des services

1. La TEOM

Produit global de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères encaissé en 2016 : **10 269 172 €**

2. La REOM

Produit global de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères encaissé en 2016 :
1 482 000 €

3. La redevance spéciale

Produit de la redevance spéciale encaissé en 2016 : **611 941 €**

2 Les produits d'exploitation

o Aides reçues dans le cadre du tri

- Eco-emballages
 - Soutien à la tonne triée et à la communication locale : **1 099 687 €**
- Ecofolio **77 555 €**
- Ecomobilier **89 502 €**

o Recettes perçues au titre de la valorisation des produits

Produits	Montant
Plastiques	123 215 €
Verre	149 907 €
Papiers	99 899 €
Cartons	55 993 €
Acier	12 305 €
Aluminium	4 790 €
Briques alimentaires	1 449 €
Total	447 558 €

Recettes des déchèteries

➤ Recettes perçues au titre de la valorisation des produits réceptionnés en déchèteries : 328 430 €

• Ferraille	136 072 €
• Cartons	133 237 €
• DEEE	59 121 €

➤ Produits des droits d'accès des artisans aux déchèteries : 62 943 €

Pour mémoire : l'accès des professionnels est limité à un volume de 3 m³ par jour, tous flux confondus. Le PTAC est limité à 3,5 tonnes. Les tarifs 2016 ont été fixés à :

• Gravats	9,18 €/ m ³
• Déchets verts	9,18 €/ m ³
• Tout-venant	14,91 €/ m ³
• Bois	14,91 €/ m ³

Total **391 373 €**

○ Produits du traitement des ordures ménagères

➤ en provenance des particuliers et entreprises déposant directement à l'UIOM	7 842 €
➤ redevance versée par la CCBBO pour incinération déchets	226 364 €
➤ redevance versée par CNIM pour déchets tiers incinérés	141 728 €
➤ ferrailles issues de l'incinération	126 492 €
Total	502 426 €

RECAPITULATIF DES RECETTES

TEOM	10 269 172 €
REOM	1 482 000 €
REDEVANCE SPECIALE	611 941 €
PARTICIPATIONS	2 608 102 €
DIVERS	228 643 €
TOTAL DES RECETTES	15 199 858 €

Les déchets captés par la Communauté de communes en 2016 représentent 87 210 tonnes ; le prix de revient de la tonne d'ordures prise en charge par la Communauté de communes est de 116 €.

LES EVENEMENTS PRINCIPAUX AU COURS DE L'ANNEE 2016 ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

EVENEMENTS 2016

Lancement d'une étude globale de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire. Cette dernière a pour vocation :

- D'établir un diagnostic complet sur le territoire: pré collecte, collecte, déchèteries, traitement, recyclage
- De proposer des solutions pour mettre en œuvre une politique de gestion des déchets adaptée, cohérente techniquement et financièrement et fiscalement
- D'accompagner la Communauté de communes dans sa démarche de prévention et de développement de solutions promouvant l'Economie Circulaire

Réaménagement et agrandissement de la déchèterie de Pluvigner pour un montant de 170 000€HT avec pour objectifs principaux de:

- Faciliter le dépôt des déchets verts et des gravats qui se fait désormais sur dalle
- Améliorer la circulation et les conditions d'accueil
- Sécuriser le site et lutter contre le vandalisme

Mise en place de colonnes enterrées dans le cadre des opérations de requalification du quartier du Gumemen à Auray

PERSPECTIVES 2017

Finalisation de l'étude globale de gestion des déchets et choix des évolutions stratégiques sur l'ensemble de la filière déchets

Poursuite de la modernisation du réseau des déchèteries

Renforcement des actions de tri et de réduction des déchets

Date d'établissement du Rapport annuel sur le Prix et de la Qualité du Service public de la gestion des déchets et Assimilés du Président : 31 mai 2017

Date de présentation du Rapport annuel sur le Prix et de la Qualité du Service public de la gestion des déchets et Assimilés du Président à la Commission Consultative : 30 juin 2017

Date de présentation du Rapport annuel sur le Prix et de la Qualité du Service public de la gestion des déchets et Assimilés du Président au Conseil communautaire : 13 juillet 2017

LEXIQUE

DMA	Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = OMA + déchets de déchèteries)
DV	Déchets Verts
DGF	La population au sens DGF est constituée par la population totale au sens Insee majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane
EL	Emballages Légers
ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
JRM	Journaux Revues Magazines
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées (Ordures Ménagères résiduelles + collecte sélective)
PàP	Porte à Porte
PAV	Point d'Apport Volontaire
PDEDMA	Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés
RSDE	Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau
TV	Tout Venant
UIOM	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères
VLE	Valeur Limite d'Exposition